

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS5

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bonnivard, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Bazin, M. Duparay, Mme Gruet, M. Liger,
Mme Dalloz, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Rolland, M. Descoeur, Mme Corneloup, M. Ray,
Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller et M. Boucard

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
